

Le, 12 novembre 2020

Monsieur Bertrand BELLANGER
Président
Conseil Départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Objet : Mineurs non accompagnés remis à la rue

Monsieur le Président, cher collègue,

Nous avons été informés que le vendredi 6 novembre dernier en fin de journée, deux mineurs non accompagnés avaient été remis à la rue à l'issue d'une évaluation conduite par le CAPS qui les avait préalablement mis à l'abri le lundi précédent.

D'après les informations en ma possession, ces deux mineurs sont nés en février 2005 et lors du premier confinement, ils avaient été mis à l'abri par le CAPS et évalués à la fin du confinement.

Mes collègues du groupe communiste et républicain du Front de Gauche et moi-même sommes choqués par cette situation qui va à l'encontre de la loi sur l'Etat d'urgence sanitaire et tout simplement de l'humanité la plus élémentaire qui doit guider notre action publique.

Afin de mettre un terme à ces situations, nous vous proposons que soit appliquée une suspicion de minorité à tous les jeunes non accompagnés dont la majorité ne peut être établie, mesure que nous défendons dans le cadre des travaux de la Mission d'information et d'évaluation relative à l'accueil et à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime.

Car en cette période de crise sanitaire il est encore moins acceptable de laisser à la rue des mineurs.

Dans ces attentes et persuadés de pouvoir compter sur votre intervention, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher collègue, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Stéphane BARRÉ



Président du groupe communiste et Républicain
du Front de Gauche au Conseil départemental 76